

**Autorisation de reproduction et de représentation de photographie  
pour une personne mineure  
pour les supports de communication de la COBAS**

ENTRE : Mme, M \_\_\_\_\_ et Mme, M \_\_\_\_\_  
Demeurant \_\_\_\_\_

Dénommé(e) ci-après "Les représentants légaux "

Représentants légaux de l'enfant dont le nom est \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_/\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Demeurant à \_\_\_\_\_

Dénommé(e) ci-après "L'enfant"

ET : \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_/\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Dénommé(e) ci-après "le Photographe" pour le compte de la COBAS

**Cession des droits**

Par le présent contrat, les REPRESENTANTS LEGAUX cèdent au PHOTOGRAPHE pour le compte de la COBAS les droits qu'ils détiennent sur l'image de leur ENFANT.

En conséquence, les REPRESENTANTS LEGAUX autorisent la COBAS à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (magazine de la COBAS, plaquettes, divers supports papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus et à venir.

Il est entendu que la COBAS s'interdit expressément, une exploitation commerciale des photographies, ou une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée de l'ENFANT, et une diffusion sur tout support à caractère pornographique, xénophobe, violent ou illicite. Les photographies ne pourront pas être cédées à des tiers, sauf dans le cadre d'une utilisation conforme aux besoins de communication de la COBAS.

Les REPRESENTANTS LEGAUX reconnaissent par ailleurs que l'ENFANT n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom et ne pourra revendiquer aucun droit quant aux supports sur lesquels sera reproduite son image. Par ailleurs, la cession des droits à l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 10 ans à compter du jour de son acceptation par les deux parties.

Fait en deux exemplaires originaux à :

Le

Les REPRÉSENTANTS LEGAUX

Le Photographe